



Ecole primaire Thierry Le Cordier

10 allée Miniéri, 23 juin 1993

14100 Courtonne La Meurdrac

☎ 02 31 62 00 71

💻 ce.0140504x@ac-caen.fr

Inscription à l'école

L'inscription de votre enfant à l'école se déroule en deux étapes :

① inscription à la mairie

② admission par l'école

Voici les différents documents à fournir :

Documents à fournir pour l'inscription à la mairie.

- justificatif d'identité : livret de famille, une carte d'identité ou une copie de l'extrait d'acte de naissance
- numéro CAF
- RIB pour mettre en place le prélèvement pour les factures de cantine/garderie
- certificat de radiation de l'école d'origine (si votre enfant était inscrit dans une autre école)
- le cas échéant, une copie du jugement afin de justifier la résidence principale de l'enfant

Documents à fournir à l'école.

- dossier scolaire de l'école d'origine (si votre enfant était inscrit dans une autre école)
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication en application des dispositions des [articles L. 3111-2](#) et [L. 3111-3](#) du code de la santé publique (photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, carnet international de vaccinations ou certificat du médecin attestant que l'enfant a bénéficié des vaccinations obligatoires).

Faute de la présentation de l'un ou de plusieurs de ces documents, le directeur d'école procède pour les enfants soumis à l'obligation scolaire conformément à l'article [article L. 131-1-1](#) du code de l'éducation à une admission provisoire de l'enfant.

- le cas échéant, une copie du jugement en cas de séparation, de garde alternée, de retrait de l'autorité parentale...

Documents qui vous seront transmis par l'école

- fiche de renseignements à compléter (si l'inscription a lieu en cours d'année)
- règlement intérieur
- livret d'accueil présentant l'école
- liste des fournitures scolaires

Merci de prendre rendez-vous avec l'école au 02-31-62-00-71 pour toutes informations complémentaires, visite de l'école, rencontre de l'enseignant...

Pour les élèves entrant en maternelle, un temps d'accueil des enfants est habituellement organisé. Cependant, cette année, l'application du protocole sanitaire ne nous permet pas de le réaliser.

Contact mairie : Mme Maillet : 02 31 62 71 37 ou nadine.maillet@courtonnelameurdrac.fr

→ permanence le mercredi matin de 9h à 11h30

Contact école : Melle Othon : 02 31 62 00 71